

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0724

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0724**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Métropole de Lyon entend initier et animer la mise en réseau des acteurs qui œuvrent dans le champ de la mémoire et du patrimoine et qui contribuent, par leur action, à la définition de l'identité du territoire. Dans ce cadre, elle souhaite promouvoir toutes actions de médiations auprès des publics et d'activités de recherches centrées sur la thématique essentielle du devoir de mémoire.

Le Musée des Confluences et le Musée Gallo-romain de Fourvière, deux établissements structurants de la politique culturelle de la Métropole, contribuent, chacun en fonction de l'angle singulier de leur approche scientifique, à définir son identité.

De nombreux autres équipements muséaux et patrimoniaux participent de cette démarche en témoignant de la diversité et de la richesse du territoire à travers les récits des grandes migrations, des aventures industrielles ou encore des courants de pensée qui ont forgé l'identité de la Métropole.

Parmi ceux-ci, le Centre national de la mémoire arménienne (CNMA), association créée en 2012, s'est implanté à Décines Charpieu, commune qui a connu dans les années 1920 l'arrivée massive de rescapés du génocide de 1915, grâce aux campagnes d'embauches de l'usine de la Soie artificielle et de l'usine chimique Gifrer et Barbezat.

Le CNMA poursuit quatre missions principales : conserver et rendre accessible au public un centre de documentation relatif à l'histoire des Arméniens en France et en Europe ; développer un centre de recherche sur la culture et l'identité des franco-arméniens ; mener une politique d'action culturelle et de médiation afin de faire vivre l'héritage culturel dont le CNMA est le dépositaire ; mener un travail de mémoire et de recherche sur tous les génocides qui ont marqué l'histoire de l'humanité.

Le CNMA est aujourd'hui installé dans un nouvel équipement entièrement dédié à son activité qui a été inauguré le 20 octobre 2013 par madame Aurélie Filippetti, Ministre de la culture et de la communication.

La construction de l'ouvrage, récompensé au grand prix d'architecture du Rhône 2013, a représenté un investissement de 2 000 000 €. Pour mener à bien cette opération, le CNMA a bénéficié de soutiens des collectivités publiques et de fondations privées selon le plan de financement suivant :

- Région Rhône-Alpes :	350 000€,
- Département du Rhône :	350 000€,
- Communauté urbaine de Lyon :	300 000€,
- Ville de Décines Charpieu :	50 000€,
- Ville de Meyzieu :	20 000€,
- Fondation Bullukian :	100 000€,
- Emprunt :	400 000€,
- Mécénat, dons :	430 000€.

Le CNMA sollicite désormais l'ensemble des partenaires publics pour le fonctionnement de sa structure dont le programme en 2015 se décline autour des activités suivantes :

- études et recherches : recueillir des témoignages, collecter et préserver les traces de l'histoire de la présence arménienne en France,
- activités en direction des publics : mettre à disposition les différents documents (ouvrages, photos, films, etc.) en réseau, créer une exposition permanente, proposer deux expositions temporaires annuelles ; organiser des conférences-débats et des événements culturels en partenariat avec des institutions culturelles sur des sujets en lien direct ou indirect avec les thématiques du Centre ; transmettre et diffuser les thématiques du Centre grâce à une médiation culturelle,
- services généraux, communication et finances : plan de communication, gestion du site web, éditions de brochures ; équipe logistique pour la maintenance technique et services administratif et comptable ; base documentaire et réseau européen (mise en place d'un centre de documentation, enrichissement des sources documentaires, développement d'un réseau documentaire européen).

Son budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
achats	12 497 €	Ministère de la Culture (DRAC Rhône-Alpes)	15 000 €
services extérieurs (locations, assurances, publicités...)	40 206 €	Conseil régional Rhône-Alpes	30 000 €
impôts et taxes	1 000 €	Métropole de Lyon	10 000 €
		Ville de Décines Charpieu	25 000 €
charges de personnel	110 643 €	Villes de Meyzieu, Vaulx en Velin, Bron et Vienne	15 000 €
		Fondation Bullukian	45 000 €
charges diverses (financières, gestion courante...)	12 000 €	apports en mécénat	27 000 €
		cotisations	9 346 €
<b>Total</b>	<b>176 346 €</b>	<b>Total</b>	<b>176 346 €</b>

Considérant l'implication de la Métropole en matière de devoir de mémoire, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du CNMA afin de contribuer à son fonctionnement.

La Métropole versera la subvention en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'association devra transmettre, dès que possible, les bilans, comptes de résultats et annexes de l'exercice 2015 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) au titre de l'année 2015.

**2° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° OP33O3589A - compte 6574 - fonction 311.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**